CHARTE DES HOSPITALIERES ET HOSPITALIERS DE L'HOSPITALITE DE SUISSE ROMANDE

PREAMBULE

L'Hospitalité de Suisse Romande (HSR) a été constituée le 20 février 1966 par les Evêques des diocèses de Sion, Lausanne, Genève et Fribourg, de Bâle et le Père Abbé de l'Abbaye territoriale de St-Maurice.

L'HSR est un mouvement d'Eglise placé sous l'autorité de la Conférence des Ordinaires Romands (COR), en communion avec l'Evêque de Tarbes et Lourdes et l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes. Elle exerce ses activités dans les diocèses mentionnés ci-dessus et l'Abbaye territoriale.

La présente charte rappelle les valeurs communes nécessaires au bon fonctionnement de l'HSR pour que celles-ci soient respectées dans leur intégralité et toujours plus développées dans un esprit de service et de collaboration.

1. LA MISSION DE L'HSR (Cf. les Statuts de l'HSR)

L'HSR est fondée pour :

- . Encourager la promotion du pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes.
- . Permettre aux pèlerins malades ou aux personnes en situation d'handicap de participer au pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes et de le vivre pleinement.
- . Accompagner et aider tout pèlerin à vivre la démarche du pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes
- . Maintenir, tout au long de l'année, des relations empreintes d'amitié et de fraternité, avec les malades et entre les hospitaliers.

2. LES COLLABORATIONS

Les pèlerinages interdiocésains romands à Lourdes peuvent faire appel à l'HSR pour accompagner les pèlerins malades et les personnes en situation d'handicap. Dans ce cas, l'HSR collabore avec les comités de direction pour l'organisation pratique et spirituelle du pèlerinage. Les communautés locales et diocésaines se félicitent de pouvoir compter sur l'engagement des hospitaliers-es lors des manifestations locales ou diocésaines.

3. DEMANDES AUX MEMBRES DE L'HSR

L'HSR a été fondée par les Evêques et le Père Abbé. Elle est un mouvement d'Eglise. Afin de poursuivre sa mission au sein de l'Eglise, l'HSR dans son ensemble et chaque membre en particulier, se doivent de se conformer :

- . A l'Evangile,
- . A l'enseignement de l'Eglise et aux directives des Evêques et du Père Abbé de la Suisse Romande.
- . Au message de Lourdes.
- . A la prière d'engagement lue lors de l'engagement de chaque membre de deuxième année.

La mission et le service de chaque hospitalier ne lui appartiennent pas. Il ne peut en tirer un quelconque orgueil. Cette *mission est celle du Christ* lui-même et le service prend sa source dans le geste du lavement des pieds des Apôtres par Jésus, surtout quand il dit :

1 Charte HSR

« Vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez, vous aussi, comme j'ai fait pour vous.» (Jn 13, 14-15)

Voilà bien la mission auprès des personnes malades et en situation d'handicap. Ainsi, pour toujours mieux servir l'Eglise, comme cela est formulé dans la prière d'engagement des hospitaliers, il est recommandé :

- > De vivre l'engagement du baptême, renouvelé lors de la confirmation et à maintes reprises dans la fidélité à l'Evangile, à l'enseignement du Christ par le témoignage et l'exemple de toute la vie. C'est ainsi que chacun sera pleinement membre du Corps du Christ qui est l'Eglise.
- > De puiser aux sources de l'Eucharistie, de la Réconciliation et de la prière.
- > De servir dans le plus grand dévouement.
- > De servir dans le profond respect de la vocation de chacune et chacun.
- > De servir dans la tolérance.
- > De servir dans la plus grande confidentialité.
- De vivre du message et de l'esprit de Lourdes.

Dès lors, les hospitaliers s'ajusteront toujours davantage au Christ par leur comportement, leurs paroles et leur regard sur les autres qui se veut être celui du Christ qui ne juge pas mais sauve et relève.

Le 8 mai 2016, les membres votants de la COR:

Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg Mgr Charles Morerod

Evêque de Sion Mgr Jean-Marie Lovey

Evêque auxiliaire de Bâle

tolling then let

-Chull of

Mgr Denis Theurillat

Père Abbé de St Maurice Mgr Jean Scarcella

Chaque membre de l'HSR s'engage à vivre l'intégralité de cette charte.

2 Charte HSR